

GROUPE DE TRAVAIL

ENVIRONNEMENT

LE ROLE DU PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER
DANS LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE :
ENTRE PROTECTIONS ET MISES EN VALEUR,
QUELLES ORIENTATIONS CHOISIR ?

Mercredi 24 Février 2010

Monsieur SERGENT ouvre la séance et souligne que celle-ci sera consacrée au rôle du patrimoine naturel et paysager dans le développement du territoire.

Il rappelle que plusieurs séances se sont déjà tenues dans le cadre de l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, et qu'elles doivent être l'occasion pour les personnes présentes de s'exprimer.

Il passe la parole à Monsieur DELBECQ Directeur Général de Boulogne Développement qui rappelle quelques éléments du diagnostic.

Il souligne notamment des exemples de prise en compte dans les SCOT du patrimoine naturel et des corridors écologiques, soit dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui est le projet politique du SCOT, soit dans le document d'orientations générales qui est la partie prescriptive de ce SCOT.

Il passe ensuite la parole à Monsieur Charles LEVISSE, chargé de mission du patrimoine naturel au Parc.

1^{ère} PARTIE : LE PATRIMOINE NATUREL DU BOULONNAIS – QUELS ENJEUX ?

I - UN PATRIMOINE NATUREL DIVERSIFIE ET CONSEQUENT :

Monsieur LEVISSE décrit cette diversité avec des coteaux calcaires, des massifs forestiers, des espaces littoraux, des zones humides, des territoires classés également avec les espaces naturels sensibles, les terrains du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, la réserve naturelle du Molinet et les réserves biologiques domaniales.

Par rapport à la Région, ce patrimoine naturel est original et unique, avec des prairies patrimoniales, des forêts, du bocage et des mares.

Olivier DELBECQ souligne notamment que les forêts sur le territoire du SCOT représentent 16,5% de l'espace alors que ce n'est que de 8% dans le Nord –Pas-de-Calais.

En ce qui concerne les zones naturelles hors forêts, elles représentent 8% sur le territoire du SCOT alors que ces mêmes zones naturelles ne représentent que 2% à l'échelle du Nord-Pas-de-Calais.

Monsieur SERGENT ouvre le débat en insistant sur la nécessité de maintenir ce qui fait notre caractéristique, nos particularismes avec la présence des orchidées, des champignons.

Comment protéger ces richesses ? Jusqu'où et comment ?

Monsieur COLOMBEL demande qui va être arbitre en fin de compte ?

Monsieur SERGENT souligne qu'il appartiendra aux élus d'arbitrer entre les besoins du bassin de vie notamment sur les plans économique et social et nos richesses naturelles.

Il y a également d'autres partenaires qui donneront leur avis sur les préconisations du SCOT.

Monsieur COLOMBEL souhaiterait définir des critères objectifs, mais cela s'avère extrêmement difficile souligne Michel SERGENT.

Dans ces conditions, Monsieur BENTZ se demande s'il ne faudrait pas hiérarchiser.

Monsieur GRARE s'interroge sur le fait de savoir si les activités sylvicoles sont bien menées. Est-ce que la création d'ornières dans les forêts est la meilleure façon de maintenir la biodiversité ?

Monsieur SERGENT indique que ce type de remarque a déjà été effectué à plusieurs reprises.

Il nous est dit que les coupes claires sont indispensables, mais nous n'en savons rien. C'est une question à poser au gestionnaire de la forêt.

Monsieur GRARE souhaiterait que l'on puisse ramasser les déchets verts avec les chevaux.

Monsieur SERGENT rappelle toute la réflexion menée autour de la Maison du cheval qui n'inclut pas seulement la préservation de la race mais aussi les activités qui pourraient être déployées avec ce cheval. Il y a déjà le nettoyage des plages, certaines activités touristiques.

Madame DE PREMONT précise qu'en forêt de Desvres il y a un débardage une fois par semaine qui est réalisé avec deux chevaux.

S'agissant du nettoyage de la plage, Monsieur DELBECQ indique que depuis une quinzaine d'années, 40 tonnes sont ramassées chaque année sur des plages de la CAB, et cette quantité est stable.

Il souligne encore que l'Agence va rencontrer l'ONF pour obtenir des informations sur les méthodes de coupe et la justification de celles-ci.

Monsieur DARNAUX indique que le Wimereux a été aménagé, que la Plaine du Houlouvre a été préservée, que tout le monde aujourd'hui peut en profiter car c'est à l'usage du public. Il regrette qu'il n'y ait pas suffisamment d'espaces qui soient mis à l'usage du public, qu'il puisse y pratiquer le sport nature, que l'on puisse développer les jardins familiaux. Il relate que dans le bassin minier, de gros efforts ont été faits pour ouvrir des espaces publics.

Monsieur SERGENT insiste sur la notion de continuité.

Monsieur DERRAR partage cette remarque. Il faut concilier protection des espaces et accès public.

Monsieur SERGENT souligne l'importance du maillage indispensable pour permettre une vraie trame verte et bleue.

Selon lui, les terrains entretenus par Eden 62 sont insuffisamment connus et pratiqués.

Monsieur MAES souligne qu'il faut également protéger les lisières des forêts qui sont riches d'une forte biodiversité.

Monsieur DEBOMBOURG indique qu'il y a un parc de belles demeures qui sont des endroits de biodiversité. Les propriétaires de ces parcs ont du mal à les conserver. Les outils juridiques permettraient de les protéger. Il faudrait créer un maillage à partir de ces parcs.

Monsieur CLETON indique qu'il y a beaucoup de choses à protéger mais il y a d'abord l'eau des nappes phréatiques. Des syndicats en charge de ces missions sont obligés d'éliminer des pesticides. Il faut donc protéger autour des zones de captage.

Monsieur LEVISSE aborde la deuxième partie :

II - DES ESPACES EXCEPTIONNELS OUI, MAIS EN COURS D'ISOLEMENT.

Ils sont effectivement fragmentés.

Monsieur LEVISSE commente les continuités qui doivent exister, l'ensemble des corridors et des espaces naturels constituent alors la trame écologique du territoire.

Il peut également y avoir des continuités aquatiques, au travers notamment de la Liane et du Wimereux.

Il faut atténuer les ruptures majeures et notamment celles provoquées par les grandes infrastructures routières ou ferroviaires. Plusieurs exemples sont présentés. Il peut s'agir également d'un corridor littoral mais également de nature en ville.

L'agence Boulogne Développement Côte d'Opale recense actuellement les espaces urbains, support de la biodiversité qui peuvent être de taille plus ou moins importante.

III – LE MAINTIEN DES LIAISONS ENTRE ESPACES NATURELS EST UN ENJEU MAJEUR :

Monsieur SERGENT ouvre le débat sur ce point.

Monsieur DELBECQ souligne qu'il ne faut pas confondre corridor écologique et stérilisation de l'espace et il prend notamment l'exemple de la zone de Landacres où un corridor écologique a été maintenu alors qu'une zone d'activités a été construite.

Monsieur DERRAR propose de s'appuyer sur les cheminements de randonnée, sur les ruisseaux, les fossés pour la continuité. Il rappelle que le fossé est une technique alternative moins coûteuse que les tuyaux et il revient sur un sujet qu'il aborde depuis une quinzaine d'années : la réalisation d'une passerelle à hauteur du grand moulin sur les territoires d'Isques et de Condette de manière à garantir la continuité du cheminement.

Monsieur CLETON souligne qu'il ne faut pas que dans des cours d'eau mentionnés, circule une eau qui détruit la biodiversité car elle est de mauvaise qualité.

Monsieur CLABAUT indique que la base du sous-sol du BRGM répertorie toutes les sources et analyse les eaux, cela peut être un élément intéressant pour aider à l'analyse des cours d'eau.

IV- FAVORISER ET RESTAURER LA BIODIVERSITE :

Madame ROMULLUS prend quelques exemples :

- le SCOT du Pays de Rennes où il s'est agi d'assurer la continuité des liaisons vertes intercommunales avec notamment le projet de liaison piétonne entre Rennes et la forêt de Rennes,

- l'exemple de Montbéliard pour une déclinaison à l'échelle de la ville de la trame verte et de la trame bleue,

- la ville de Stockholm où il a été imposé que chaque habitant puisse se loger à moins de 400 mètres d'un espace naturel.

A cet égard, Monsieur SERGENT souligne que beaucoup d'habitants dans notre territoire sont à moins de 400 mètres d'un espace naturel.

Monsieur DARNAUX souligne que c'est avant tout une question de volonté politique, qu'il faudra adopter une attitude exemplaire en la matière.

Monsieur SERGENT abonde dans ce sens mais souligne néanmoins que les personnes présentes ce soir sont relativement convaincues mais ce n'est pas le cas d'autres personnes qui ne sont pas dans cette salle.

Il indique que par exemple pour l'axe Liane, la décision de réduire de deux fois deux voies à deux fois une voie les axes bordant la Liane, c'est bien l'expression d'une volonté politique. Cela dérange toujours au départ, et ensuite il y a un consensus.

Il est pointé également les discontinuités qui ont été créées à la fois par la création de l'A16 et par le remembrement. Il faudrait atténuer les conséquences de ces discontinuités.

Monsieur GODEFROY indique que les exemples présentés sont intéressants, la particularité du territoire du SCOT est de disposer d'une façade maritime. Il faut inclure celle-ci dans la réflexion. Il y a une problématique de l'eau sur terre mais également une problématique de l'eau en mer. La mer mérite d'être fortement présente dans le SCOT.

Monsieur CLABAUT rappelle qu'il y a une trentaine d'années, on a rasé des dunes, aujourd'hui, cela ne se ferait plus donc il y a eu une évolution certaine.

Monsieur GODEFROY indique encore que la rareté ne doit pas nécessairement déclencher la protection car s'il s'agit d'un animal ou d'une plante qui est très présente ailleurs et pas d'origine boulonnaise, il ne faut pas forcément les protéger sur le territoire.

Monsieur DELBECQ indique que des contacts ont eu lieu avec le parc marin pour travailler sur les limites du SCOT et du futur parc naturel marin, notamment sur l'éstran.

Il relève également que de nombreuses réalisations ces dernières années sont allées dans le bon sens. Il faut également regarder ce qui s'est fait. Il y a plein de choses positives, il faut donc travailler à trouver un équilibre.

A l'issue de ce débat, Monsieur SERGENT indique que la seconde partie de cette réunion aura lieu le 26 MARS.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Eric VERDIN	Eco-animateur à Saint Etienne au Mont
Monsieur Joël FERNAGUT	Adjoint au Maire de Wimereux
Monsieur Dominique GODEFROY	Vice-Président Communauté d'agglomération du Boulonnais
Madame Catherine CANOVA-RAMET	Responsable service patrimoine naturel Communauté d'agglomération du Boulonnais
Monsieur Lionel ROUILLE	Responsable du service « développement et prospective » Communauté de communes de Desvres-Samer
Madame Brigitte DE PREMONT	Maire de Bellebrune
Monsieur Alain-Claude DEBOMBOURG	Adjoint au chef du SDAP du Pas de Calais – Service Départemental de l'architecture et du patrimoine
Monsieur Grégory DALI	Responsable du service urbanisme – Communauté d'agglomération du Boulonnais
Madame Christine DE JONCKEERE	Direction Environnement – Conseil Régional Nord Pas de Calais
Monsieur Pascal SCOURNAUX	DREAL Nord Pas de Calais
Monsieur Philippe CLABAUT	Adjoint au Maire de Selles
Monsieur Christian PRUVOST	Adjoint au Maire d'Henneveux
Monsieur Dominique DARNAUX	Conseiller municipal de Wierre-Effroy
Monsieur Thierry BENTZ	Conseiller municipal délégué d'Hesdin l'Abbé
Monsieur Bernard GRARE	Maire de la Capelle
Monsieur Laurent CAUX	DDTM – Coordination Territoriale Côte d'Opale
Monsieur Claude BAILLY	Maire de Samer – Vice-Président de la Communauté de communes de Desvres-Samer
Monsieur Jean SCHOUTEDEN	Adjoint au Maire de Boulogne
Monsieur Kaddour-Jean DERRAR	Maire de Condette – Vice-Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais
Monsieur Jean COLOMBEL	Vice-Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais
Monsieur Jacques JUPIN	Maire de Camiers
Monsieur Jean-Paul ANSEL	Adjoint au Maire de Pittefaux
Monsieur Alain DENEUVILLE	Chargé d'études Conseil Général du Pas de Calais
Monsieur Jean-Pierre GEIB	Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale
Monsieur Thierry CLETON	Vice-Président de la Communauté de communes de Desvres-Samer
Monsieur Philippe MASSET	Technicien DDTM